

Délibération n°2025-09-102

Date de convocation : 17 septembre 2025

Conseillers en exercice : 45	Présents : 40	Votants : 45
------------------------------	---------------	--------------

Congrès des maires 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 23 du mois de septembre à 18 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à Sizun, salle Saint-Ildut, sous la présidence de M. Henri BILLON, président.

Présents

M. BRETON Jean-Pierre, M. JEZEQUEL Jean, M. DUFFORT Jean-Philippe, Mme CLOAREC Marie-Françoise, M. MIOSSEC Gilbert, M. MICHEL Bernard, Mme PORTAILLER Christine, M. BODIGUEL Robert, Mme PICHON Marie-Christine, M. LE BORGNE Laurent, Mme HENAFF Marie Claire, M. THEPAUT Jean-Jacques, M. POSTEC Jean-Yves, Mme CARRER Bernadette, M. SALIOU Louis, M. POT Dominique, M. BRAS Philippe, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, Mme LE ROUX Catherine, M. CADIOU Bruno, M. GUEGUEN Philippe, M. ABALAIN Jean-Luc, Mme JAFFRES Anne, Mme GUILLERM Babeth, M. RIOU André, Mme MARTINEAU Gaëlle, Mme LE FOLL Sylvie, Mme QUERE Patricia, M. RAMONET Thierry, Mme TORRES Sonia, M. PHELIPPOT Samuel, M. LOAËC Eric, M. PERVES Daniel, M. JEZEQUEL Sébastien, M. ABGRALL Dominique, Mme LE GUERN Marlène, M. GILET Yves-Marie, Mme KERVELLA Julie

Ont donné procuration

M. MORRY Yvan à Mme PORTAILLER Christine
Mme CLAISSE Laurence à M. SALIOU Louis
M. PALUD Jean à Mme HENAFF Marie Claire
Mme ABAZIOU Nadine à Mme TORRES Sonia
Mme QUILLEVERE Gwénaëlle à M. BODIGUEL Robert

Absent(s)

/

Participe aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : M. BRETON Jean-Pierre

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

La 107^{ème} édition du Congrès National des Maires et Présidents de Communautés de France se tiendra du 18 au 20 novembre 2025 à Paris, Porte de Versailles.

La Communauté de communes propose traditionnellement d'organiser pour ce grand rendez-vous national le déplacement des élus du territoire qui le souhaitent et prendre en charge les frais de déplacement (transport, hébergement) à hauteur de deux élus par commune et le dîner de la délégation pour les élus et techniciens.

Vu le bureau communautaire en date du 26 août 2025 ;
Vu la conférence des maires du 16 septembre 2025 ;
Ayant entendu son rapporteur, M. le Président ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 43 voix pour et 2 abstentions (Philippe Bras et Samuel Phelippot) :

- **Décide de prendre en charge l'organisation pour le déplacement au 107^{ème} congrès des maires conformément aux principes énoncés ci-dessus.**
- **Décide de refacturer aux collectivités les participations supplémentaires non éligibles à la prise en charge figurant ci-dessus (transport et hébergement uniquement à hauteur de deux élus par commune et dîner de la délégation à destination des seuls élus et techniciens).**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 26 septembre 2025.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Pierre BRETON.



Le Président,
Henri BILLON.

